



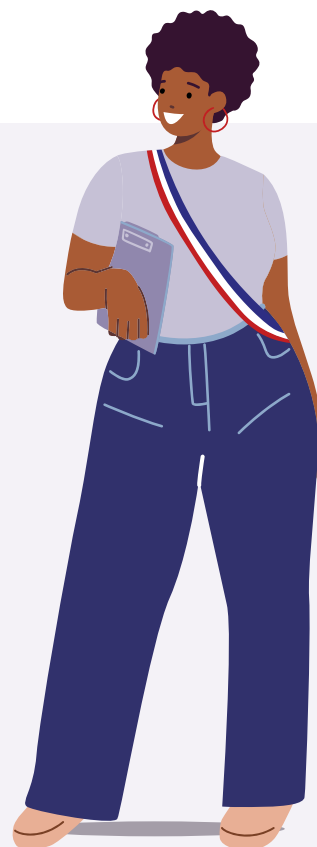
Chiffres clés

- **100,7 Md€** d'achats pour les collectivités territoriales et leurs groupements en 2024.^[1]
- **100 %** de contrats publics avec une clause et un critère environnementaux : une obligation créée par la loi Climat et résilience à compter du 22 août 2026^[2].

1. Observatoire économique de la commande publique, Recensement économique de la commande publique- Chiffres 2023.
2. https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/achatsdurables/fiche_explicative_loi_climat.pdf?v=1753708501

En tant qu'élu(e), je peux...

- **Élaborer une stratégie d'achats pour sa collectivité en lien avec les acteurs du territoire**, affiner les besoins et privilégier des produits et services plus respectueux de l'environnement (pour préparer et faciliter la généralisation de l'intégration de clauses et critères environnementaux dans les marchés publics).
- **Former les agents** à l'éco-conduite, à la gestion différenciée des espaces verts, à la sobriété énergétique ou aux achats responsables.
- **Désigner des référents transition écologique** dans les services pour porter le projet sur le terrain.
- **Engager ma collectivité dans une démarche de numérique responsable.**
- **Contribuer à l'électrification des usages**, en planifiant l'arrêt des consommations de fioul, de gaz et de produits pétroliers dans le patrimoine de la collectivité.



ADEME - juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation/illustration : CARACTER



012838-5



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DONNER L'EXEMPLE DANS LA GESTION DE LA COLLECTIVITÉ



?

Pourquoi devenir une collectivité exemplaire en matière de transition écologique est important pour la transition écologique ?

En adoptant des pratiques plus vertueuses, la collectivité réduit ses impacts environnementaux. Elle gagne aussi en expérience, en cohérence et en légitimité.

Cette démarche d'exemplarité donne du crédit lors des échanges avec les habitants quand il est question d'interroger les pratiques et/ou d'engager un changement d'habitudes.

Les progrès réalisés par la collectivité sont opposables, et facilitent l'engagement de tous. Une démarche qui implique de nouveaux choix de gestion et d'organisation du travail, des investissements, mais et surtout une mobilisation de tous les collaborateurs et agents.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Devenir une municipalité éco-exemplaire.

Cela implique de repenser globalement la façon dont on gère la collectivité, et donc d'agir sur de multiples leviers :

- on met en place une gestion différenciée des espaces verts, plus respectueuse de la biodiversité et de la santé des agents et des citoyens,
- on diminue les consommations,
- on privilégie les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements professionnels (vélos électriques, véhicules en auto-partage...),
- on réduit les déchets de bureau,
- on gère mieux ses restaurants administratifs,
- on pratique des achats responsables,
- on s'engage dans une démarche de numérique responsable.

Réaliser un diagnostic des actions de la collectivité

en évaluant les consommations d'eau, d'énergie, de carburant et les déchets produits. En particulier, on fait le point sur le potentiel de substitution du fioul, du gaz et des carburants fossiles par l'énergie électrique dans le patrimoine communal et intercommunal, et on planifie le changement (remplacement des chaudières fioul et gaz, installation de bornes de recharges électriques etc.).

Transformer la politique d'achats de la collectivité :

On prend le temps de questionner les besoins réels, afin de limiter les surplus et le gaspillage.

On privilégie les matériels robustes, avec un bon indice de réparabilité, les consommables rechargeables et réutilisables plutôt que les matériels jetables.

On profite de toutes les opportunités offertes par le code des marchés publics pour introduire des clauses et des critères favorisant le développement durable. Introduire certains critères comme la limitation de l'empreinte carbone de l'approvisionnement ou des objectifs de prévention des déchets peuvent conduire à retenir des offres locales, dans le cadre de circuits courts bien organisés.

On choisit des produits ecolabellisés.

On prend en compte le coût sur l'ensemble du cycle de vie (achat, utilisation, réparation, consommation, traitement en fin de vie).

On favorise les échanges de pratiques entre acheteurs publics en adhérant, par exemple, à un réseau régional « commande publique et développement durable » couvrant son territoire.

On évite le plastique jetable et on privilégie les alternatives durables (ex. : carafes d'eau plutôt que des bouteilles en plastique).

Retrouvez toutes les ressources à disposition des élus et des acheteurs publics sur achats-durables.gouv.fr.

S'engager dans une démarche de sobriété numérique.

Il est important de limiter le nombre d'achats d'équipements informatiques, en entretenant le matériel et en choisissant de garder les équipements plus longtemps. On peut également valoriser les équipements en fin de vie et réduire le volume de données stockées. Enfin, pour les nouveaux services numériques, on les développe dans une logique d'éco-conception en s'appuyant par exemple sur le RGEN.

Changer la manière de concevoir et d'entretenir les espaces verts.

Il est important d'adapter les pratiques selon les zones de nature du territoire : tout n'a pas besoin d'être coupé/entretenu. On laisse donc des zones de nature sauvage et du bois mort au sol pour les insectes.

Associer les agents de la collectivité à la démarche d'exemplarité.

Formés et impliqués, les agents de la collectivité adhéreront plus facilement à la démarche qui implique des changements importants dans leurs habitudes.

Les programmes d'accompagnement

Pour que votre exemplarité soit reconnue, mais aussi pour être accompagné et aller plus loin dans votre action, vous pouvez faire labelliser votre commune, par exemple avec :

- Territoires Engagés pour la Nature : engagespourlanature.ofb.fr/territoires
- Territoire Engagé Transition Écologique : territoiresentransitions.fr
- Capitale française de la Biodiversité : capitale-biodiversite.fr



Ils le font déjà !

1

Un marché public 100 % réemploi

Bretagne porte de Loire Communauté (33 000 habitants)

Lors de la construction d'un nouvel équipement public, la collectivité a intégré à son marché public une clause imposant le « 100 % seconde vie » pour le mobilier.

Les entreprises qui ont été sélectionnées, appartenant à l'économie sociale et solidaire de la région, ont répondu à chacun des 10 lots en ne proposant que des meubles issus du réemploi, de la réutilisation ou du reconditionnement. **Plus largement, la conception même du bâtiment est éco-exemplaire** : pas d'artificialisation, intégration des énergies renouvelables, re-végétalisation du parvis...

2

Un territoire engagé pour un numérique responsable

Communauté d'agglomération de Nevers (65 000 habitants)

L'agglomération s'est dotée d'un **comité de pilotage interservices** et d'une **direction mutualisée dédiée à un numérique mieux responsable**. Les impacts sont pluriels :

- Reconditionnement des matériels informatiques,
- Élargissement des horaires d'accueil des mairies annexes pour lutter contre l'exclusion numérique,
- Partenariats pour encourager les innovations (système d'intelligence artificielle pour la détection de fuites d'eau, dispositif d'éclairage urbain intelligent des passages piétons...).

Cet engagement exemplaire a été récompensé par le **label Numérique Responsable**.

3

Formation des agents municipaux à la transition écologique

Pessac (67 000 habitants)

Depuis 2022, la ville forme l'ensemble de ses agents municipaux pour intégrer les enjeux écologiques dans tous les services. Une journée complète de formation, alliant plénière et ateliers thématiques, permet d'aborder les **sujets clés : biodiversité, mobilité, énergie, santé, consommation responsable...** Adaptée aux contraintes de service, la formation est déployée de façon progressive et accessible à tous.

4

Place à la biodiversité dans les espaces verts

Mons (2 000 habitants)

Cette petite collectivité a adapté les **interventions sur les espaces verts en fonction des espèces présentes sur le territoire**, des usages et des besoins de la biodiversité. Pour y parvenir, elle a formé ses agents techniques à la gestion différenciée et notamment aux interventions techniques sur les haies.

Ce changement dans les pratiques est désormais installé et c'est auprès de la population que la sensibilisation continue pour éduquer à la biodiversité ordinaire. La population découvre les espèces préservées grâce à ces nouveaux espaces.

